



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/374
20 mai 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-troisième session
Points 72, 130 et 137 de la liste
préliminaire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE ENTRE ETATS

Lettre datée du 19 mai 1988, adressée au Secrétaire général par
les Représentants permanents de l'Afghanistan et de l'Union des
Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la Déclaration
commune de l'Afghanistan et de l'Union soviétique du 15 mai 1988 (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir en faire distribuer le texte comme
document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 72, 130 et 137 de la
liste préliminaire.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent de la
République d'Afghanistan
auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Shah Mohammad DOST

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent de l'Union
des Républiques socialistes
soviétiques auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Alexandr M. BELONOGOV

* A/43/50.

ANNEXE

Déclaration commune de l'Afghanistan et de l'Union soviétique
du 15 mai 1988

Ce 15 mai 1988, date d'entrée en vigueur des Accords de Genève sur le règlement politique des aspects étrangers du problème afghan, l'Union soviétique et l'Afghanistan estiment nécessaire de faire la déclaration suivante :

Les peuples soviétique et afghan et le reste du monde ont accueilli avec satisfaction et espoir les Accords signés à Genève. Chacune des parties qui les ont signés doit faire tout son possible pour assurer la réalisation des buts auxquels visaient l'oeuvre accomplie pendant six longues années pour en mettre au point les dispositions.

L'élément essentiel du règlement de la situation concernant l'Afghanistan reste de mettre fin à l'ingérence extérieure dans les affaires intérieures des Afghans. Les engagements pris à cet effet dans les Accords sont de nature très précise et dépourvue d'ambiguïté : l'ingérence prendra fin; le support matériel même qui est actuellement utilisé pour cette ingérence sera éliminé. Il convient de veiller en permanence à l'application des dispositions essentielles de l'Accord sur les principes des relations mutuelles, et notamment sur la non-ingérence et la renonciation à l'intervention entre la République d'Afghanistan et la République islamique du Pakistan.

Conformément aux Accords de Genève, le départ d'Afghanistan d'une partie des troupes soviétiques rentrant en URSS débute en ce jour. Comme l'a décidé l'Accord sur la corrélation qu'exige le règlement de la situation concernant l'Afghanistan, le retrait des troupes s'effectuera en neuf mois, la moitié du contingent étant retirée durant les trois premiers mois, c'est-à-dire d'ici le 15 août 1988.

Les troupes soviétiques sont venues en Afghanistan à la demande du gouvernement légitime de ce pays à des fins justes et nobles. L'Union soviétique a toujours entièrement respecté la souveraineté de son voisin du Sud et continue à le faire. Ce respect constitue la base des relations de bon voisinage et de coopération que les deux pays entretiennent depuis plus de dix ans. L'Afghanistan, en retour, a toujours considéré l'Union soviétique comme le pays qui, par les principes du bon voisinage, est plus d'une fois venu à son aide dans les heures difficiles qu'a connues le peuple afghan.

Maintenant que les troupes soviétiques regagnent leur pays, on peut de nouveau se rendre compte de la totale absurdité des conjectures sur les prétendus "buts expansionnistes de Moscou" et sa volonté d'utiliser l'Afghanistan pour atteindre les "mers chaudes". Si les Accords de Genève avaient été conclus plus tôt, ce que souhaitaient justement l'Union soviétique et l'Afghanistan, le retour des troupes soviétiques dans leur pays aurait également commencé plus tôt.

Aujourd'hui, alors que les troupes soviétiques commencent à repartir, l'Union soviétique et la République d'Afghanistan jugent nécessaire de souligner toute la portée de l'amitié traditionnelle et historique entre les deux pays, qui est

/...

devenue particulièrement forte et solide durant les années difficiles traversées par l'Afghanistan et qui est scellée par le sang répandu en commun par les patriotes afghans et les soldats internationalistes de l'Union soviétique pour assurer un avenir radieux à l'Afghanistan.

L'Union soviétique et l'Afghanistan sont fermement convaincues que la signature et l'entrée en vigueur des Accords de Genève peuvent et doivent faciliter également le règlement des aspects internes du problème afghan. La politique de réconciliation nationale poursuivie en Afghanistan a déjà jeté les bases d'une évolution dans ce sens. Dans l'Afghanistan d'aujourd'hui, tous les secteurs de la société et toutes les nationalités ont les mêmes droits politiques, économiques et sociaux. Tous les Afghans ont des possibilités égales de travailler dans l'intérêt de leur pays et de participer à la vie politique nationale sur la base du multipartisme. La religion islamique et ses traditions et coutumes sont profondément respectées et reconnues par l'Etat. Des organes de coalition se mettent en place dans tout le pays. Les dirigeants afghans sont disposés à contribuer encore, par tous les moyens possibles, à ce processus, afin de former à Kaboul un gouvernement de coalition sur la base la plus large possible.

Le jour de l'entrée en vigueur des Accords de Genève, le Gouvernement de la République d'Afghanistan a adressé un nouvel appel à toutes les forces d'opposition en faveur d'un cessez-le-feu et pour qu'elles mettent fin à la guerre fratricide et aux effusions de sang et s'assoient à la table des négociations afin d'édifier ensemble un Etat pacifique et prospère. Il ne doute pas que les réfugiés afghans, dont le rapatriement en tant que citoyens à part entière est assuré, s'associeront activement à ce processus d'édification.

La partie soviétique estime que grâce à cette politique, les problèmes de l'Afghanistan pourront être réglés par les Afghans eux-mêmes.

Conformément aux dispositions de la déclaration commune soviéto-afghane convenues à l'issue de la rencontre qui a eu lieu le 7 avril 1988 à Tashkent entre M. Mikhail Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, et M. Najibullah, Président de la République d'Afghanistan, l'Union soviétique et la République d'Afghanistan ont réaffirmé leur intention de renforcer et de développer par tous les moyens et dans tous les domaines la coopération soviéto-afghane sur une grande échelle.

La partie soviétique développera encore sa coopération économique avec l'Afghanistan ainsi que ses échanges commerciaux et contribuera à l'établissement de liens directs entre les républiques, régions et villes soviétiques et les provinces et villes afghanes. Elle réaffirme son intention de prêter une assistance à l'Afghanistan afin de permettre aux réfugiés afghans revenant du Pakistan et de l'Iran de retrouver des conditions de vie normales. L'Union soviétique et la République d'Afghanistan demandent à tous les Etats de contribuer à la reconstruction de l'économie afghane dévastée par la guerre et au développement économique et social de la République d'Afghanistan, sur une base bilatérale et dans le cadre de programmes multilatéraux d'assistance, y compris dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. L'Union soviétique est disposée à prendre une juste part aux programmes internationaux de ce type.

/...

Les parties soviétique et afghane rendent un vif hommage au travail fait pour établir un mécanisme de contrôle des Nations Unies afin d'assurer le respect des Accords de Genève, et elles expriment l'espoir que les activités des observateurs de l'ONU faciliteront la mise en oeuvre du processus de Genève. L'Union soviétique et la République d'Afghanistan sont convaincues que le respect scrupuleux par toutes les parties de tous les engagements contractés en vertu des Accords de Genève est le meilleur moyen d'apporter rapidement une solution aux aspects extérieurs du problème afghan, solution qui contribuera largement au règlement total et complet du problème. Elles sont également convaincues que l'expérience de Genève stimulera la recherche d'un règlement d'autres conflits régionaux eu égard à la complexité et à la spécificité de chacun d'eux.
